

CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 03 NOVEMBRE 2021

Présents : Jérôme DEBARREIX, Michel TREMEAUD, Bernard PLASSON, Joëlle JOCAILLE, Marie-Hélène COLIN, Anthony LABROSSE, Claire LAURAS, Thierry CORNELOUP, Christian PACAUD, Valérie BILLOUX

Absente excusée : Ophélie NAUDIN (donne pouvoir à Jérôme DEBARREIX), Mathilde VIDAL (donne pouvoir à Michel TREMEAUD)

Début à 19H

1 – Approbation du Procès-Verbal du 07/10/2021

Validé à l'unanimité par le Conseil.

2 – Aménagement du Bourg

Le Maire fait le point sur les travaux déjà réalisés au bourg par M. Sébastien DESCHARNE pour un montant de 2547 € TTC (pelouse, système d'arrosage et muret vers le monument aux morts + pelouse vers la salle des fêtes + parterre derrière l'église).

Il propose de prolonger le muret le long de la nouvelle pelouse vers le monument afin d'empêcher l'accès aux véhicules. Le cantonnier pourrait éventuellement se charger des travaux mais un devis va être demandé à M. DESCHARNE afin d'inclure cette partie dans le dossier de demande de subvention prévu pour l'aménagement du bourg.

Madame Claire LAURAS présente le projet de fleurissement des 2 entrées du bourg, réflexion menée avec **Madame Marie-Hélène COLIN** :

- Création d'un talus en supprimant une partie de la haie vers l'entrée du parking en herbe de la salle des fêtes (plantation d'arbustes et de rosiers et création d'un muret afin de bien marquer l'entrée du parking et structurer les espaces)
- Voir si possible de laisser pousser la haie ou planter un arbre afin de dissimuler la caravane située à l'entrée du Bourg.
- Création d'une haie avec différents arbustes assez espacés derrière les bancs sur la place de la salle des fêtes, coté route ; à voir pour supprimer la goulotte en béton si cela est possible (vérification des plans du réseau électrique)
- Délimitation du parterre fleuri vers le monument aux morts, coté route en face de la maison DOUBLET, par un système de voliges le temps que le parterre s'étoffe ceci afin de bien séparer de la partie pelouse
- Aménagement du talus vers la cantine : 3 devis ont été étudiés ; Mme LAURAS va faire un nouveau plan avec les plantes choisies par le conseil afin d'avoir la même base pour les différents devis

Elle présente différentes photos du bourg afin de comprendre le projet et présente également les photos prises au bourg de St Laurent en Brionnais où les espaces sont bien délimités, de manière harmonieuse.

Monsieur le Maire fait un point sur les autres étapes de l'aménagement du bourg :

- Le devis de Gaël BARRAUD est en attente pour la place de la salle des fêtes : décaissement de 10 cm et pose de grès rose + arrachage de la haie le long du local du comité des fêtes
- Le second devis de Gaël BARRAUD est également en attente concernant la partie voirie : réfection monocouche sur la route du charne et sur l'impasse du stade avec création d'assainissement pour les eaux de pluie devant la maison DOUBLET.
- **Monsieur Thierry CORNELOUP** propose de créer un trottoir devant la maison LAUGERETTE afin d'améliorer le visuel sur cette entrée du bourg, un devis va être demandé.

3 – Questions diverses

Monsieur le Maire informe le Conseil que Monsieur Jean-Marc NARBOUX attend une réponse pour sa demande de boisement sur la Commune. Il a fait les démarches nécessaires auprès du Département et de l'ONF. Le Conseil demande une copie de ce dossier avant de se prononcer.

Concernant l'achat de son terrain situé sous le viaduc afin d'y créer une aire de jeux, la Communauté de Communes n'a pas suivie le projet, celui-ci est donc abandonné.

Monsieur le Maire informe du départ de M. RIVAT de son logement au 05/11. Il faudra faire un point sur les travaux éventuels avant d'envisager une nouvelle location.

Madame Elodie THOMAS a emménagé dans l'ancien logement de M. JEZEQUEL au 1^{er} novembre, 1 mois de loyer lui a été offert suite aux travaux de rénovation qu'elle a réalisé.

Le Maire rappelle la conférence organisée le 10 novembre prochain par M. Pierre-Yves GOMEZ : « *Pourquoi la France est endettée et pourquoi ce n'est pas si important* » ; à voir pour mettre en place le pass' sanitaire.

Le bulletin municipal est en cours de création.

Monsieur Michel TREMEAUD fait un point sur les décorations de Noël :

- Des bricolages de Noël seront réalisés par les enfants présents le 4 décembre prochain
- Installation d'un village de Noël sur l'aire de jeux du bourg
- Installation de 2 animations lumineuses (spots) sur le mur de l'école et celui du garage du cantonnier
- Réparation des guirlandes lumineuses en cours (par Michel et Christian)
- Achat de guirlandes à mettre dans les arbres du bourg
- Voir pour installer un projecteur pour éclairer la façade de l'église

Monsieur le Maire remercie Michel TREMEAUD et Christian PACAUD pour les divers travaux réalisés :

- Fixation des télécommandes des volets roulants
- Réparation du néon dans la salle de conseil
- Installation d'une lampe automatique dans la cour de l'école
- Fixation des bureaux dans la seconde ancienne salle de classe
- Réparation des guirlandes de Noël

Monsieur Bernard PLASSON rappelle la délibération à prendre pour la location du matériel de la commune de Gibles.

Il demande également qu'une annonce soit passée pour que les propriétaires pensent à l'élagage le long des routes et des lignes téléphoniques et électriques.

Madame Joëlle JOCAILLE fait le compte rendu de la réunion du Syndicat des Eaux. Elle fait également le point sur le repas des anciens du 7 novembre prochain.

Madame Marie-Hélène COLIN informe le Conseil que le projet d'achat d'une partie de chemin communal à Mans (pour l'inclure dans le champ attenant) est annulé car les frais de bornage sont beaucoup trop importants par rapport à la surface du terrain.

Monsieur Anthony LABROSSE informe que l'entretien de la chaudière de la mairie a été réalisé. Il rappelle qu'il faudra vérifier l'entretien des chaudières des logements communaux de l'ancienne poste et de la cure.

Monsieur Christian PACAUD a commandé un nouveau thermostat pour le chauffage de la salle des fêtes aux établissements LATHUILLIERE de Gibles. Il l'installera au plus vite.

Madame la Secrétaire rappelle la nécessité de prendre une délibération pour le versement de la Redevance d'Occupation du Domaine Public par Orange pour l'année 2021. Le Conseil valide à l'unanimité.

Fin de séance : 21h45